

06 Juillet 2021

Contact : NAYME Corinne  
[naymec@d42.ffbatiment.fr](mailto:naymec@d42.ffbatiment.fr)

2021.220

Retrouvez ces informations sur notre site [www.btp42.fr](http://www.btp42.fr), rubrique « Documents »

## MÉDAILLES DU TRAVAIL BATIMENT SESSION 2020

Chaque année, la Fédération du BTP de la Loire récompense lors d'une cérémonie, les salariés les plus fidèles à leur entreprise.

L'obtention des médailles est soumise aux conditions suivantes :

- L'entreprise doit être adhérente.  
(Les filiales, holding ou agence hors du département 42 ne sont pas prises en compte)
- L'entreprise doit être à jour de ses cotisations.
- La médaille du travail est réservée **au salarié** ayant exercé son activité professionnelle **au sein de la même entreprise**, ne sont donc pas éligibles, le salarié ayant exercé dans différentes entreprises, ainsi que le gérant, cogérant, chef d'entreprise etc....
- **Le représentant de l'entreprise et le salarié récipiendaire doivent être présents lors de la cérémonie de remise organisée par la Fédération du BTP de la Loire. Ce moment de reconnaissance est un temps fort de la vie de l'entreprise et du salarié.** En cas d'absence la prime ne sera pas remise et la médaille sera facturée à l'entreprise qui devra la retirer à la Fédération.
- **Les médailles ne sont pas cumulatives.** L'entreprise inscrite en activité principale dans la section bâtiment, peut uniquement prétendre aux médailles « bâtiment ».
- **Une seule médaille est attribuée par salarié.**

Nous vous rappelons que l'ancienneté requise pour les salariés concernés s'entend pour un service continu dans votre entreprise et s'apprécie **au 31 décembre 2020**: cela concerne les salariés ayant 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté précisément.

<b>Médailles</b>	<b>Date d'entrée de l'entreprise</b>	<b>Prime</b>
<b>25 ans</b>	<b>du 1/01 au 31/12/1995</b>	<b>Chèque de 100€</b>
<b>30 ans</b>	<b>du 1/01 du 31/12/1990</b>	<b>Chèque de 130€</b>
<b>35 ans</b>	<b>du 1/01 du 31/12/1985</b>	<b>Chèque de 160€</b>
<b>40 ans</b>	<b>Du 1/01 au 31/12/1980</b>	<b>Bon cadeau partenaires</b>

Vous souhaitez inscrire votre salarié, **merci de compléter et retourner le fichier d'inscription sous format Excel. Avant le 15 aout 2021.**

Pour une bonne organisation, toute inscription non conforme, ou hors délais ne pourra être prise en compte.

Contact : Corinne NAYME 04 77 42 36 87

Le secrétaire Général  
Tristan VACHERON